

Veulent-ils encore une carte de presse? Les jeunes journalistes de Belgique francophone face aux procédures de légitimation du groupe professionnel journalistique.

Veulent-ils encore une carte de presse? Les jeunes journalistes de Belgique francophone face aux procédures de légitimation du groupe professionnel journalistique.

Résumé-Summary-Resumo

Cette communication a pour objectif d'analyser les formes identitaires développées par les jeunes journalistes belges lorsque se pose à eux la question de la possession de la carte de presse.

La méthodologie s'appuie sur une étude descriptive du profil professionnel des jeunes journalistes. Il apparaît qu'une part importante d'entre eux ne répond plus, et ce durant une période de plus en plus longue, aux critères stricts d'obtention de la carte de presse tels que définis par les autorités belges. La carte de presse est par conséquent souvent sollicitée après l'insertion effective sur le marché du travail. Ceci peut s'expliquer par la précarisation des conditions d'insertion dans le groupe professionnel des journalistes. Les entretiens semi-directifs menés auprès des journalistes analysent leur discours par rapport aux avantages et à l'intérêt des documents de presse.

La montée de la précarisation est une des hypothèses explicatives du décalage fréquemment constaté entre les formes identitaires attachées à la carte de presse et celles des jeunes journalistes, dominées par la figure de l'individu précaire, flexible et substituable en dépit d'une vocation affichée. Les entretiens mettent cependant en évidence un discours ambivalent où une rhétorique d'indifférence, voire de rejet par rapport à tout document se donnant un pouvoir d'authentifier qui est journaliste et qui ne l'est pas, côtoie un discours de conciliation et d'adhésion, mettant en avant la force symbolique de cette carte et la forme d'aboutissement identitaire que sa délivrance continue d'incarner.

Mots-clés : jeunes journalistes – légitimation – identité professionnelle – précarité – carte de presse

This paper aims to analyze the identity forms developed by young Belgian journalists, when

confronted to the need to obtain their press card.

We observe that a large part of these young journalists do not fulfill the strict criteria for obtaining their press card, as defined by the Belgian authorities. Also, the period of time before they actually reach these criteria is constantly increasing. Hence, the press card cannot be considered as the birth certificate of journalists anymore, as it is frequently applied for after a significant work experience. We conjecture that this fact can be related to the precarity of the work conditions of journalism professionals.

This evolution is one possible cause of the increasing distance between the values the press card is supposed to represent, and the actual values promoted by young journalists, influenced by the precarity, flexibility and replaceability of their job, and despite their claimed vocation. Yet, interviews also put forward an ambivalent position, between the lack of interest or even reject regarding administrative documents acknowledging the journalists that they are not (yet), and a more supportive view highlighting the symbolic strength of this card and the achievement it represents in establishing their identity.

Key words: young journalists, legitimation, professional identity, precarity, press card.

O objetivo desta comunicação é analisar as formas de identidade desenvolvidas pelos jovens jornalistas belgas quando se lhes põe a questão da posse do cartão de imprensa.

Depreende-se do estudo do perfil dos jovens jornalistas, dos quais uma parte significativa não respondeu e isto durante um longo período, quanto aos critérios estritos de obtenção do cartão de imprensa conforme definido pelas autoridades belgas. O cartão de imprensa não é mais do que a certidão de nascimento do jornalista e, frequentemente, é solicitada muito tempo após a inserção efetiva no mercado de trabalho. Isto é explicado pela precarização das condições de inclusão no grupo profissional dos jornalistas.

Esta evolução é uma das causas do fosso cada vez mais frequente entre os valores anexados ao cartão de imprensa e aos de jovens jornalistas, dominados pela figura do praticante precário, flexível e substituível, apesar de uma vocação exibida. No entanto, as entrevistas destacam um discurso ambivalente onde uma retórica de indiferença, ou até mesmo a rejeição de todos os documentos, dando poder de autenticação de quem é jornalista e quem não é, além de um

discurso de conciliação e adesão, destacando, previamente, a força simbólica deste cartão e o resultado identificativo que a sua emissão continua a representar.

Palavras-chave: jovens jornalistas – legitimação – identidade profissional – precariedade – cartão de impressão

La présente communication investigate la manière dont les jeunes journalistes de Belgique francophone se positionnent par rapport à l'obtention de la carte de presse ainsi que les formes identitaires que cette question véhicule à propos des métiers et des praticiens du journalisme. A l'instar de nombreuses démarches d'accréditation mises en œuvre dans d'autres champs d'activité, la carte de presse se donne comme objectif la reconnaissance et la légitimation d'une identité et d'un statut professionnels. Dans le cas belge, ce sont des instances officiellement assermentées par les autorités publiques qui la délivrent. Bien que cette accréditation ne soit pas la seule manière d'être reconnu en tant que journaliste par ses pairs, ses sources et son audience, elle soulève des enjeux qui reflètent notamment les évolutions technologiques, sociologiques et économiques impactant le groupe professionnel journalistique, et au premier plan ceux qui traversent l'étape charnière de l'insertion professionnelle. Que ce soit en journalisme ou ailleurs, cette phase de la carrière est devenue selon Chantal Nicole-Drancourt un « *vieux paradigme* », qui conduit à analyser la transition professionnelle juvénile « *comme étant l'expression d'un marché en crise qui réorganise l'ensemble des modalités d'accès à l'emploi sur le marché du travail au détriment des jeunes actifs*¹ ».

La population concernée par cette étude englobe les hommes et femmes exerçant une activité journalistique² en Belgique francophone depuis moins de cinq ans. Il n'y a cependant aucune garantie qu'un journaliste ayant cinq années complètes dans le métier ait accompli son insertion au sens où l'entendent traditionnellement les chercheurs et les autorités publiques en charge de l'emploi. La notion peut se définir comme « *le processus par lequel des individus n'ayant jamais appartenu à la population active accèdent à une position stabilisée dans le système d'emploi*³ ». Le choix du plafond à cinq ans tente de concilier au mieux les réalités du marché du travail étudié et la prise en compte de profils encore débutants. Quant au spectre de l'activité journalistique, il se veut le plus large possible et s'inscrit résolument dans la perspective des travaux de Jean-Michel Utard et Roselyne Ringoot⁴. Ce qui n'est pas sans poser, lors de la définition de la question de recherche, un certain nombre de problèmes : la volonté d'embrasser un maximum de profils est entravée par l'éparpillement des plus jeunes journalistes en un grand nombre de sous-champs différents. Les identifier et les contacter, qu'ils remplissent ou non les

¹ Nicole-Drancourt, Roulleau-Berger, 2001 : 18.

² Il s'agit d'activité rémunérée continue ou non, quels que soient les statuts et les tâches, mais en ne prenant pas en ligne de compte les photographes, les maquettistes, les infographistes et les preneurs et de sons.

³ Vernières, 1997 : 3.

⁴ Pour Roselyne Ringoot et Jean-Marie Utard (2005 : 18), le journalisme est « *une pratique sociale de production discursive avant d'être une profession. Cette conceptualisation permet (...) d'intégrer à la formation discursive des pratiques qu'une vision exclusivement normative rejette comme non journalistiques* ».

critères d'obtention de la carte, n'est pas chose aisée. La seule base de données en Belgique francophone qui ne soit pas confidentielle réunit précisément les professionnels reconnus par les instances officielles, ce qui biaise inévitablement le corpus sur lequel travailler puisque la problématique nécessite de recueillir aussi bien le discours de ceux qui possèdent la carte de presse que celui de ceux qui ne l'envisagent pas, ou plus. Même s'il est impossible de chiffrer précisément le nombre de journalistes travaillant sans carte, plusieurs démarches ont été faites pour contacter sans distinction des jeunes actifs, encartés ou non.

Concrètement, la méthodologie s'est appuyée sur une double démarche, joignant les perspectives d'une analyse descriptive et qualitative.

Du point de vue de la description statistique, 112 journalistes ayant moins de cinq ans d'activité dans le journalisme rémunéré ont répondu à une enquête par questionnaire entre novembre 2011 et février 2012. Menée dans le cadre d'une recherche doctorale sur l'insertion professionnelle des journalistes en Belgique francophone, elle livre une somme significative de données sur les trajectoires d'insertion, les tâches effectuées, les conditions statutaires et matérielles dans lesquelles évoluent les journalistes, ainsi que sur l'univers de représentations qu'ils développent à propos des métiers du journalisme.

Le volet qualitatif de cette enquête comporte 25 entretiens semi-directifs avec des journalistes ayant répondu à l'enquête précitée. Les entretiens les questionnent notamment sur leurs motivations à demander (ou non) la carte de presse, sur ce que signifie concrètement son obtention (ou le refus essuyé) ainsi que sur leur jugement à propos de l'utilité et du rôle du document en question vis-à-vis des collègues, des sources et de l'audience. Parmi les journalistes interrogés, 17 avaient demandé et obtenu la carte lors de l'entretien, tandis que huit autres n'avaient pas (encore) entamé les démarches en ce sens. Il est à noter que le temps consacré à ces questions lors de l'entretien varie assez bien d'un individu à l'autre.

Un entretien complémentaire a été mené avec le président de la Commission d'agrération au titre de journaliste professionnel, responsable de la délivrance des cartes de presse aux journalistes de Belgique francophone. Bien qu'il ne soit pas confronté aux premières demandes d'accréditation⁵, l'objet de cette étude, le discours de la Commission n'est pas sans intérêt dans

⁵ Les journalistes effectuant leur première demande d'accréditation reçoivent une carte de presse dite de stagiaire, accessible sur demande et délivrée après examen du dossier. C'est l'Association des journalistes professionnels qui la délivre, et non la Commission d'agrération, mais elle se base sur les mêmes critères. L'une et l'autre partagent un discours similaire au sujet des conditions d'accès au titre de journaliste professionnel (Voir le lien suivant : <http://www.ajp.be/egmi/content/patrickanspach>). Après deux ans de stage, le journaliste peut introduire une

cette recherche. Il permet d'intégrer un point de vue officiel à propos de l'évolution socio-économique du groupe professionnel, de même que les logiques de justification quant à la nécessité de revoir ou non les critères légaux d'octroi du titre de journaliste professionnel tels que définis par la loi de 1963⁶. Parmi ceux-ci, deux des plus discutés concernent l'obligation d'exercer le métier de journaliste à titre de « *profession principale et moyennant rémunération* » et de « *n'exercer aucune espèce de commerce et notamment aucune activité ayant pour objet la publicité* ».

La présente étude bénéficie aussi du contexte particulier qui marque actuellement la Belgique francophone. Il s'y tient en effet depuis plusieurs mois les Etats Généraux des médias d'information. Au cours de ceux-ci, les questions concernant le statut des journalistes ont été débattues par les différentes parties concernées ; elles offrent une occasion unique de tenir compte des prises de position les plus récentes sur la reconnaissance et la légitimation d'une profession dont tous les acteurs s'accordent à dire qu'elle traverse une crise d'importance majeure et qu'elle « *vit une des mutations les plus profondes de son histoire*⁷ », tant du point de vue économique qu'au niveau de sa légitimité dans le champ de l'information au sens large. Les rapports des auditions et les recommandations des experts, publiés au printemps 2012, font donc partie des sources exploitées. Au même titre que l'entretien avec le président de la Commission, ce type de source renvoie aux formes identitaires officielles de la profession, telles que les développent ses représentants.

Du point de vue des théories et des concepts, cette recherche se base conjointement sur la sociologie et l'histoire de la profession journalistique, avec un ancrage dans les études menées en France et en Belgique, ainsi que sur certains concepts issus de la sociologie des professions. Dans le présent cadre, celui de *forme identitaire*, développé par Claude Dubar, permet de dégager des discours, et des logiques de justification qu'ils déploient, les conceptions du métier cristallisées par les jeunes journalistes et les instances de représentation. A partir de l'hétérogénéité des rapports au travail constatée au fil des études de terrain menées auprès de jeunes travailleurs en période d'insertion, Claude Dubar établit, via plusieurs niveaux d'analyse, « *des types-idéaux (...) pour rendre compte de la configuration et de la distribution des*

demande auprès de la Commission d'agrément pour recevoir sa carte de journaliste professionnel. La présente étude examine les premières demandes qu'un journaliste peut introduire, et qui concernent obligatoirement la carte de presse stagiaire ; elle offre en substance les mêmes avantages que celle qui lui succédera après deux ans.

⁶ Cette loi organise la reconnaissance et la protection du titre de journaliste professionnel en Belgique.

⁷ Pour reprendre les termes du rapport des experts des Etats Généraux des médias à propos des séances relatives au statut et à la formation des journalistes, publié en mai 2012.

*schèmes de discours*⁸ » recueillis. Il s'agit d'interpréter les trajectoires subjectives telles que déployées au fil d'entretiens, et d'en dégager « *des types d'argumentation, des agencements typiques, des configurations significatives de catégories que nous appellerons « formes identitaires*⁹ ». Ceci afin d'observer comment un discours relevant de la subjectivité et d'un processus identitaire individuel se positionne par rapport à un « *cadre social d'identification*¹⁰ », en l'occurrence le groupe des journalistes reconnus par les instances de représentation.

Concernant les points d'appui spécifiquement liés au groupe professionnel journalistique, la présente étude exploite notamment les travaux¹¹ expliquant l'importance qu'a prise, en France, la question de la clôture du groupe professionnel journalistique, et la mesure dans laquelle la carte de presse permet de filtrer l'accès à une communauté reconnue par les instances de représentation du groupe professionnel. De façon globalement similaire, la Belgique s'est elle aussi dotée d'instances représentatives des journalistes, chargées, avec l'accord des autorités publiques, de contrôler l'accès au titre de journaliste professionnel. Les questions que soulèvent la création d'un titre officiel de journaliste recourent notamment, en sociologie des professions, les thèmes de l'autonomie et de la défense contre tout ce qui menace un territoire professionnel proclamé¹². Il peut être suggéré que le journalisme pris en tant que groupe professionnel s'inscrit pleinement dans l'approche théorique envisageant ces derniers « *non comme des ensembles protégés, fermés ou codifiés, mais comme des processus évolutifs, vulnérables, ouverts, instables*¹³ », ayant précisément justifié des « *logiques de monopolisation des actes de travail et des concurrences entre travailleurs*¹⁴ ».

Entre la loi et l'esprit de la loi, un fossé à combler en permanence

L'histoire de la profession journalistique témoigne à satiété des pressions exercées aux frontières du métier depuis les premières années de sa formalisation. Nouveaux supports de diffusion, nouvelles pratiques journalistiques, émergence de nouveaux statuts ainsi que du

⁸ Dubar, 1998 : 79.

⁹ Idem : 78.

¹⁰ Kaufmann, 2009.

¹¹ Ruellan, 2007 ; Mathien, Rieffel, 1995.

¹² Un intéressant exemple, à confronter avec les travaux sur le journalisme, concerne les métiers du spectacle, et est développé par Mathieu Grégoire. Grégoire, 2009.

¹³ Demazière, Gadéa, 2010 : 20.

¹⁴ Idem.

travail à temps partiel ont été ou sont toujours des défis posés à la loi de 1963. En Belgique comme en France, il apparaît que les critères de reconnaissance au titre de journaliste professionnel ne peuvent pas être remplis par une part significative de celles et ceux qui exercent une activité journalistique rémunérée. C'est, d'une certaine manière, la vocation même de la carte de presse que de réaliser la « *fermeture de la frontière journalistique*¹⁵ ». Il apparaît aussi que les parcours antérieurs à l'obtention de la carte ont tendance à s'allonger : certaines études, en France, l'établissent dès le début des années 2000¹⁶, tandis que les Observatoire des métiers de la presse et de l'audiovisuel rapportent que « *la moyenne d'âge des journalistes qui ont obtenu leur carte pour la première fois en 2011 est de 30,2 ans, en légère progression par rapport à 2010 (29,8 ans)*¹⁷ ». S'il manque des études similaires en Belgique, il semble établi que l'évolution est comparable, illustrant l'extension de la période d'insertion professionnelle telle qu'elle est habituellement décrite par les pouvoirs publics et les chercheurs.

Ce sont notamment ces évolutions qui ont obligé la Commission d'agrégation à juger de plus en plus les dossiers de demande au cas par cas, et à appliquer ce que son président appelle « *l'esprit de la loi plutôt que la loi* ». Un tel esprit a par exemple autorisé l'élargissement de la notion d'information générale dans les années 1990, et a permis entre autres d'intégrer à l'Association des journalistes professionnels (AJP) les journalistes de la presse magazine, qui disposent néanmoins toujours d'une carte de presse différente de leurs confrères de la presse quotidienne et audiovisuelle¹⁸. Il a aussi conduit, plus récemment, à l'intégration des journalistes travaillant sur support électronique. Cette logique d'assouplissement, ouvertement revendiquée, concerne pleinement les journalistes aux prises avec des situations d'emplois incertaines et/ou instables. « *La situation des indépendants en règle générale est très difficile en Belgique, c'est catastrophique sur les heures de travail notamment. Ils doivent aller vite. Ils acceptent d'être payés des cacahuètes, c'est de leur faute aussi* », déclare ainsi le président de la Commission.

En France également, certaines recherches récentes font état d'un assouplissement dans le chef de la Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels (CCIJP), à cause entre autres de la montée de la précarité parmi les journalistes qui effectuent leur première demande d'accréditation. Déjà au milieu des années 1990, Olivier Da Lage rapporte que « *la*

¹⁵ Ruellan, 1995 : 36.

¹⁶ « *La comparaison des parcours antérieurs des journalistes révèle que le nombre des étapes traversées - y compris les activités non journalistiques - augmente très sensiblement entre 1990 et 1998* », écrit Valérie Devillard. Devillard, 2002 : 25. Voir aussi Ruellan, 2001, CRAPE, 2001.

¹⁷ Extrait du rapport 2012 de l'Observatoire des métiers de la presse et de l'audiovisuel.

¹⁸ Malgré cette ouverture, le président de la Commission d'agrégation constate, lors de son entretien, que les journalistes de la presse magazine n'ont pas tous migré, loin s'en faut, vers l'Association des journalistes professionnels.

*précarisation croissante du travail de journaliste, la montée du chômage et l'allongement de sa durée posent un problème constant à la Commission*¹⁹ ». Les questions posées fin 2011 par les experts des Etats Généraux des médias d'information en Belgique francophone font écho à celle qu'Olivier Da Lage formulait seize ans plus tôt : tandis que ce dernier se demande « *à partir de quel montant de ressources est-on journaliste professionnel, en l'absence de toute autre rémunération*²⁰ », l'expert belge souligne qu'« *aujourd'hui, de plus en plus <de journalistes> pratiquent d'autres métiers ou activités pour boucler leurs fins de mois*²¹ ».

Quelles que soient les évolutions ayant transformé les métiers du journalisme, jamais à ce jour les instances belges de représentation de la profession n'ont plaidé en faveur d'une modification du texte de loi, toujours en vigueur depuis 1963. Aux yeux des représentants du groupe professionnel des journalistes de Belgique francophone, « *l'autorégulation sectorielle fonctionne bien*²² », a-t-il été répété aux Etats Généraux des médias d'information. L'Association des journalistes professionnels (AJP) ne cesse pourtant de communiquer au sujet de thèmes tels que la tarification appliquée aux journalistes indépendants, la cession des droits d'auteurs, le besoin de protection sociale pour les indépendants ainsi que nombre de problèmes liés à la faiblesse de position des journalistes, jeunes ou moins jeunes, face aux politiques de gestion des ressources humaines. Il semble, aux yeux de l'AJP et de la Commission d'agrégation, que ce type d'évolution, pas plus que les autres, ne justifie une révision du cadre légal et que l'élasticité du texte de loi, ou du moins celle que lui attribuent les personnes chargées d'examiner les candidatures au titre de journaliste professionnel, puisse assimiler sans heurt majeur le fossé de plus en plus net entre la situation professionnelle de nombreux jeunes journalistes et le profil dressé par la loi de 1963. L'hypothèse que la loi elle-même n'est plus qu'un référent théorique auquel il est fait référence de façon générale peut, dans ce contexte, être avancée.

Il ressort de l'enquête par questionnaire effectuée auprès des 112 jeunes journalistes que les effets de la précarité sévissent de façon marquée. Au sein de l'échantillon ayant répondu au questionnaire, seule une personne sur cinq possède un contrat à durée indéterminée, alors que la population sondée possède en moyenne trois années d'ancienneté dans le journalisme rémunéré.

¹⁹ Da Lage, 1995 : 80.

²⁰ Idem.

²¹ Extrait de l'audition du Président de la Commission d'agrégation aux Etats Généraux des médias d'information, le 1^{er} décembre 2011 ; <http://www.ajp.be/egmi/content/patrickanspach>.

²² Audition de la secrétaire générale de l'Association des journalistes professionnels (AJP) dans le cadre des Etats Généraux des médias d'information, le 27 octobre 2011.

Le statut dominant est celui d'indépendant (30% du total), aux côtés de formes statutaires telles que le CDD et le pigiste salarié. Cela n'empêche pas la grande majorité (80%) des répondants de réaliser l'essentiel de son chiffre d'affaires dans le journalisme. Ceci s'explique entre autres par la flexibilité des jeunes journalistes²³ et la possibilité qu'ont de nombreux d'entre eux de compléter leurs revenus grâce à des prestations réalisées auprès d'entreprises plus ou moins éloignées du journalisme d'information : publiereportages, presse spécialisée, professionnelle, consumériste ou associative, maisons de production ou emplois complémentaires hors du champ journalistique offrent des perspectives financières non négligeables. Mais elles sont au cœur des préoccupations de la Commission d'agrégation, soucieuse d'éloigner autant que possible les activités journalistiques de tout ce qui pourrait en compromettre l'indépendance. « *Il faut qu'on soit très prudent à la Commission, car il y a des dérives. La loi est la même pour tout le monde, on ne peut pas faire du commerce* », rappelle son président. Comme l'écrivait un membre de l'AJP dans le périodique de l'association au printemps 2012, la loi de 1963 énonce parmi les conditions à l'octroi du titre de journaliste professionnel « *l'interdiction d'exercer toute activité de nature commerciale ou publicitaire* », en précisant que « *certains journalistes semblent ignorer* » cette règle.

C'est précisément sur le sujet de la ventilation des revenus et de l'exclusivité journalistique qu'une première distanciation s'opère entre les jeunes journalistes et le discours officiel des instances de représentation. L'absence de revenus fixes pousse en effet une part importante de jeunes praticiens vers des sources de revenus complémentaires substantiels, parfois issus de secteurs commerciaux, et leur logique de justification à ce sujet oscille entre l'obligation temporaire et la défense d'une capacité à scinder, sans qu'elles s'influencent mutuellement, les activités purement journalistiques et les activités dites alimentaires. In fine, ce discours revient à affirmer que c'est justement au nom de l'idéal journalistique que des entorses sont faites aux prescriptions de la loi de 1963, au demeurant rarement citée par la population interrogée. Une logique de conciliation et d'accommodation est donc défendue au nom d'une priorité essentielle, celle de pouvoir assouvir son projet professionnel, fût-ce à temps partiel, et fût-ce « *en devant dire adieu à la carte de presse* », ajoute une jeune journaliste de la presse en ligne lorsqu'elle évoque ses prestations sur la plate-forme non journalistique d'une chaîne de télévision privée. Si 63% des journalistes sondés par enquête affirment gagner en moyenne plus de 1500 euros bruts

23 Parmi les facteurs favorisant l'insertion professionnelle, 67 journalistes accordent à la flexibilité une importance « *majeure* », et 28 l'estiment « *relativement importante* ». Il s'agit de la réponse la plus massive en faveur d'un des facteurs soumis à l'appréciation, devant les faibles exigences salariales et le stage étudiant.

par mois, et plus encore gagner la majorité de leurs revenus dans le journalisme (sans préciser davantage le sens donné à cette notion), ce chiffre ne dit rien des entorses à la loi de 1963 et à l'idéal-type du journaliste nécessaires pour arriver à un tel montant. L'enquête constate que 15% des répondants travaillent ou ont travaillé hors du journalisme depuis le début de leur carrière, dans des secteurs tels que la communication d'association ou d'entreprises, la production artistique ou audiovisuelle, l'Horeca et la construction. Il est également révélateur que chaque répondant a travaillé en moyenne (ou travaille encore) pour trois employeurs journalistiques différents, preuve d'une diversité dans les sources de revenus. Les entretiens révèlent en outre que les sacrifices consentis pour persévérer dans le journalisme dépassent largement le cadre du travail stricto sensu.

Un document (in)utile plus qu'une authentification journalistique ?

« *Est-ce que la carte de presse est vraiment importante en Belgique ? Je ne suis pas sûre. La mienne ne sert à rien, elle est dans mon portefeuille* », interroge la journaliste citée plus haut. Il s'agit là du second axe argumentatif fréquemment avancé par la population interrogée, et pas seulement par ceux qui ne possèdent pas les documents de presse. La compilation des entretiens mène à constater la juxtaposition fréquente et spontanée de la carte de presse et de son intérêt pratique dans le travail au jour le jour. Présentée sous cet angle, elle semble souffrir d'une sorte de désuétude, tout simplement parce que ses avantages n'ont plus rien d'exclusif. S'authentifier, s'annoncer, bénéficier d'un accueil particulier lors d'un événement de presse sont autant de démarches que les courriers électroniques, le téléphone voire les lettres de recommandations accomplissent sans souci. La carte de presse semble du reste rarement exigée par les interlocuteurs des journalistes, habitués à côtoyer la plupart du temps les mêmes membres des rédactions. Elle « *ne me servirait absolument à rien, et je ne me sens pas plus ou moins journaliste parce que je ne l'ai pas* », affirme catégoriquement cet indépendant actif à temps plein dans la presse quotidienne régionale. « *Mon travail se passe à 98% au bureau, elle ne me servirait donc pas très utile* », estime ce journaliste indépendant de la presse quotidienne nationale. S'il ne restait à ce document qu'un avantage exclusif aux yeux des jeunes journalistes, ce serait l'accès gratuit aux voyages en train, offert par l'AJP à ses membres en ordre de cotisation. Il est étonnant que seul un journaliste interrogé, de surcroît non encarté, fasse mention des possibilités d'aides et d'informations socio-juridiques offertes par l'AJP à ses membres. Active notamment dans la sensibilisation aux problèmes spécifiques rencontrés par les journalistes indépendants,

l'AJP lance ponctuellement des actions visant à fédérer ceux-ci face aux employeurs. Mais ce travail de défense et de représentation des membres n'est que très peu mis en avant lorsque se pose la question des avantages à posséder les documents de presse.

La carte de presse est donc tout autant, voire davantage discutée sous ses aspects pratiques que symboliques. Ceci dit, comme le rappelle Denis Ruellan²⁴, cette dimension conserve une réelle forme de vitalité. Il existe bel et bien une ambivalence dans le discours des journalistes encartés, qui soulignent plus ou moins nettement le sentiment d'inclusion que procure l'accréditation au terme de leur candidature. Conjointement à un premier axe argumentatif, stigmatisant le peu d'avantages concrets liés au fait d'être reconnu journaliste, un second axe met en avant sa portée symbolique dans l'identité pour autrui. Car la carte semble procurer une forme de reconnaissance sociale, non aux yeux des collègues directs, en général largement convaincus d'avoir affaire à un collègue²⁵, mais aux yeux d'une communauté plus large, et plus abstraite, celle des journalistes, de la profession au sens le plus englobant du terme. La carte de presse n'est en revanche plus, faute d'insertion et de stabilisation rapide, « *l'acte de naissance du journaliste*²⁶ ». Aucun entretien n'a mentionné sa possession sous cet angle de l'accès à la profession. Elle est davantage perçue comme la confirmation de la légitimité de la trajectoire antérieure ou comme une forme de reconnaissance des éventuels obstacles surmontés. Tout se passe comme si l'octroi du document agissait comme une sanction à caractère social, doublée d'une récompense symbolique reconnaissant une compétence, un savoir-faire et les efforts consentis pour devenir journaliste.

Des formes identitaires individualisées

Parce que leur parcours d'insertion requiert des efforts et des aménagements encore peu courants dans les années 1960, parce que l'allongement des périodes précaires, voire leur institutionnalisation, modifie en profondeur la socialisation professionnelle et la perception qu'ont les jeunes journalistes des trajectoires typiques, les discours déployés lors des entretiens semi-directifs de jeunes journalistes créent un rapport ambigu avec ceux que véhiculent les instances de représentation et d'agrégation. Conscients d'être de plus en plus éloignés de la figure

²⁴ Ruellan, 2007 : 204.

²⁵ Les entretiens montrent aussi que l'initiative de demander la carte de presse n'est jamais le fruit d'une incitation de la part de collègues et de supérieurs, mais est bel et bien une démarche personnelle. Les collègues du demandeur en sont en général avertis car le dossier de candidature nécessite la signature de deux journalistes encartés en guise de contreseing.

²⁶ Pour reprendre les termes d'un ancien secrétaire général de l'Association des journalistes professionnels de Belgique, en 1979.

du journaliste cadre, stabilisé et doté de tâches plus ou moins fixes, les jeunes actifs envisagent davantage la carte de presse sous ses aspects matériels que symboliques. Avec un certain scepticisme, une part d'indifférence, voire occasionnellement une franche remise en question de son pouvoir d'authentification et de catégorisation : « *Ce que je trouve scandaleux, c'est ce côté (...) très restreint de voir le métier. Ça doit rester un métier ouvert, tout le monde a le droit de devenir un journaliste. Ce côté profession fermée, ça m'énerve* », témoigne une des personnes interrogées n'ayant jamais fait les démarches d'accréditation.

Du point de vue des formes identitaires proprement dites, ce que révèle ces discours renvoie pleinement à l'individualisation du fait professionnel observé par les sociologues des professions. Dans la lignée de la crise des identités professionnelles étudiée notamment par Claude Dubar²⁷, il semble que la remise en cause des anciennes formes identitaires traverse durablement le champ du travail en général. Les journalistes n'y échappent pas, et ceux qui s'y lancent constatent eux aussi combien les métiers et leurs praticiens « *se sont diversifiés, segmentés et individualisés à la suite d'identifications de plus en plus variées*²⁸ ». Eclaté en plusieurs galaxies²⁹ ou sous-champs spécialisés³⁰, le journalisme ne répond à aucune définition homogène et objectivée de ses membres, comme la sous-entend pourtant la carte de presse. Sa logique d'attribution au cas par cas en est la preuve la plus évidente et reflète elle aussi ce processus d'individualisation du fait professionnel. Il n'a d'ailleurs pas fallu attendre les questions spécifiques liées à l'accréditation des profils à faible sécurité financière et/ou statutaire pour dresser ce constat.

L'éclatement du groupe professionnel provoque une mutation des formes identitaires des jeunes actifs, exacerbée par les problèmes liés à la précarisation à l'entrée du marché du travail. Chez eux, ce sont celles de l'individu flexible, volontaire, centré sur son propre projet et autonome qui émergent³¹. Autant de formes destinées à sublimer la fragilité³² du processus d'insertion en répondant, via une logique d'employabilité et de compétence, aux attentes d'employeurs à la base de cette flexibilisation du travail en entreprise³³. L'engagement subjectif et affinitaire est présenté comme prioritaire par rapport aux formes identitaires collégiales et traditionnelles.

²⁷ Dubar, 2000.

²⁸ Dubar, Tripier, Broussard, 2011 : 330.

²⁹ Neveu, 2004.

³⁰ Marchetti, 2002.

³¹ Cette identité se rapproche de celle de réseau, basée sur la vocation, la mobilité externe, l'autonomie. Dubar, Tripier, Broussard, 2011 : 235 et sq.

³² Dans son article intitulé « Faire de nécessité vertu », Lionel Okas donne un exemple intéressant de stratégies de dépassement de la précarité. Okas, 2007.

³³ Paugam, 2007 : 367.

Rétives aux régulations et aux identités collectives pouvant menacer, même symboliquement, la flexibilité et la souplesse qu'elles revendiquent, ces nouvelles formes identitaires ne sauvent en aucun cas les jeunes journalistes du désenchantement et de douloureuses désillusions. Pas un seul des 25 actifs ayant accepté l'entretien n'a omis de mentionner une possible sortie du métier faute d'amélioration ou de stabilisation significative de sa situation socioprofessionnelle à moyen terme.

Bibliographie

CRAPE, 2001, *Devenir journalistes. Sociologie de l'entrée sur le marché du travail*, Paris, La Documentation française, 167 p.

Da Lage, Olivier, 1995, « Les critères de professionnalisme de la Commission de carte d'identité des journalistes professionnels », *L'identité professionnelle des journalistes ; actes du colloque de Strasbourg (25 et 26 novembre 1994)*, Strasbourg, Alphacom-CUEJ, p. 78-82.

Demazière, Didier, Gadéa, Charles (dir.), 2010, *Sociologie des groupes professionnels. Acquis récents et nouveaux défis*, Paris, La Découverte, 466 p.

Devillard, Valérie, 2002, « Les trajectoires des journalistes détenteurs de carte de presse entre 1990 et 1998. La montée de la précarité », *Communication et langages*, n°133, p. 21-32.

Dubar, Claude, 2000, *La crise des identités. L'interprétation d'une mutation*, Paris, PUF, VIII-239 p.

Dubar, Claude, 1998, « Trajectoires sociales et formes identitaires : clarifications conceptuelles et méthodologiques », *Sociétés contemporaines*, n°29, p. 73-85.

Dubar, Claude, Tripier, Pierre, Boussard, Valérie, 2011, *Sociologie des professions*, 3^e éd., Paris, Armand Colin, 376 p.

Grégoire, Mathieu, 2009, « La clôture comme protection ? Syndicats du spectacle et marché du travail dans l'entre-deux-guerres (1919-1937) », *Sociologie du Travail*, vol. 51, n°1, p. 1-24.

Kaufmann, Jean-Claude, 2009, « L'identité », *Identités*, Toulouse, ERES, p. 55-63.

Marchetti, Dominique, 2002, « Les sous-champs spécialisés du journalisme », *Réseaux*, n°111, p. 22-55.

Mathien, Michel, Rieffel, Rémy (dir.), 1995, *L'identité professionnelle des journalistes ; actes du colloque de Strasbourg (25 et 26 novembre 1994)*, Strasbourg, Alphacom-CUEJ, 1995, 221 p.

Neveu, Erik, 2004, *Sociologie du journalisme*, 3^e éd., Paris, La Découverte, 128 p.

Nicole-Drancourt, Chantal, Roulleau-Berger, Laurence, 2001, *Les jeunes et le travail (1950-2000)*, Paris, PUF, 266 p.

Okas Lionel, 2007, « Faire de nécessité vertu. Pratiques de la précarité des journalistes dans deux entreprises d'audiovisuel public », *Sociétés contemporaines*, n° 65, p. 83-111.

Paugam, Serge, 2007, *Le salarié de la précarité*, Paris, PUF, 437 p.

Ringoot, Roselyne, Utard, Jean-Michel (dir.), 2005, *Le journalisme en invention. Nouvelles pratiques, nouveaux acteurs*, Rennes, PUR, 215 p.

Ruellan, Denis, 2007, *Le journalisme ou le professionnalisme du flou*, Grenoble, PUG, 232 p.

Vernières, Michel, 1997, *L'insertion professionnelle. Analyse et débats*, Paris, Economica, 197 p.